Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 059-215904707-20261026-202666-DE

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

En exercice : 19
Présents : 18
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation :
22/10/2026

Président de séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
Nathalie GUISLAIN

Rapporteur :
Arnaud MARQUE

N° interne de l'acte :
2026-66

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six du mois d'octobre, à 19 heures 30 minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :
Yvan HUTCHINSON, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Nathalie GUISLAIN, Ludovic BASECQ, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE, Xavier DUBOIS, Christelle ANNAËRT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMÉE, Mélanie OLMETA, François-Xavier DUPONCHELLE, Stéphane BERNABOT, Pascale CAREY, Romy ZAGHBIB.

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Stéphane MOUVEAUX donne pouvoir à Pascal VANDEN DORPE.

Membres absents :
Néant.

2026-66 : Adhésion à la prestation d'externalisation de la paie proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord relative à la mise en place d'une prestation paie pour les collectivités du département du Nord,

Considérant la proposition établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Considérant l'intérêt pour la commune de Prémesques de confier l'élaboration des bulletins de paie de ses agents et des indemnités de ses élus au CDG59, afin de sécuriser les opérations de paie et d'assurer la continuité du service,

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 059-215904707-20261026-202666-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver l'adhésion de la commune de Prémesques à la prestation paie proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, à compter du 1er janvier 2027.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CDG59 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 : De prévoir les crédits nécessaires au financement de cette prestation au budget communal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Adoptée à l'unanimité.

Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,

A Prémesques,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

Le Secrétaire de séance,
Nathalie GUISLAIN

Certifié exécutoire le : 28 OCT. 2026
Transmis au contrôle de légalité le : 28 OCT. 2026
Publié le : 28 OCT. 2026